



CONSEIL MUNICIPAL DU 03 JUILLET 2020

L'an deux mille vingt, le trois juillet, à dix-neuf heures quarante cinq minutes, le Conseil municipal de la Commune de Grésy-sur-Aix, dûment convoqué, s'est réuni publiquement en session ordinaire, à la salle polyvalente sous la mairie, sous la présidence de Monsieur Florian MAITRE, Maire.

Il s'assure que le quorum fixé à un tiers des membres en exercice personnellement et physiquement présents à l'ouverture de la séance, par ordonnance n°2020-562 du 13 mai 2020 visant à adapter le fonctionnement des institutions locales, soit atteint puis il déclare la séance ouverte et désigne Matthias REUSS secrétaire de séance.

Nombre de conseillers : **En exercice : 27** **Présents : 25** **Votants : 27**

Date de convocation du Conseil municipal : 25 juin 2020

Présents : Chantal ARNAULT, Eric BERLENGUER, Zélie BLANC, Anne-Laure BOMPAS, Patrice BONNEFOY, Jean-Luc CHARPENTIER, Florian CHOULET, Gino CICCARONE, Lionel DARBON, Magalie DELOCHE, Marie-Madeleine DURAND, Patrick FRIZON, Laurence JALABERT, Serge LODIER, Florian MAITRE, Estelle MAZZOLENI, Corinne MONBEIG, Hervé PALIN, Colette PIGNIER, Anne-Marie PISTONE-GAZZOTTI, Patrick POURCHASSE, Matthias REUSS, Eric REY, Chrystel TROQUIER et Antoinetta VIRET.

Excusés : Malika TREMBLAY (donne pouvoir à Florian MAITRE) et Manuel REYNAERT (donne pouvoir à Colette PIGNIER).

Secrétaire de séance : Matthias REUSS

Délibération n°2020 – 037 : vote du budget primitif 2020

M. le Maire rappelle que préalablement au vote du budget, un débat d'orientation budgétaire doit avoir lieu : celui-ci a été réalisé lors du conseil municipal du 20/02/2020 (délibération n°2020-03 dont un exemplaire a été remis à chaque conseiller). Il explique que suite au confinement, les collectivités qui n'ont pas encore voté leur budget ont jusqu'au 31 juillet pour le faire (au lieu du 15 avril). C'est un budget de transition, notamment en investissement, qui achève les engagements pris précédemment mais qui comporte également de nouvelles orientations définies par la nouvelle équipe municipale.

Serge LODIER présente les grandes orientations du budget et quelques notions budgétaires et fiscales afin de mieux comprendre le mécanisme financier des collectivités. Afin de permettre aux nouveaux élus d'avoir une vision la plus complète possible du budget 2020, le choix a été fait de ne pas inclure l'impact de la crise covid-19, qui fera l'objet à la rentrée, lorsque tous les paramètres seront connus, d'une décision modificative de ce budget, des crédits sont pour l'instant réservés à cet effet en dépenses imprévues. En investissement, même si une part importante du budget 2020 est consacré à solder les dossiers initiés précédemment (financés par des excédents 2019), une première marge de manœuvre est dégagée en prévision des investissements futurs (vote en suréquilibre de 207 K€), et il traduit déjà les orientations voulues par la nouvelle équipe en intégrant :

- les premières réalisations du nouveau mandat à hauteur de 250 K€ (lancement des premières études, création d'un dépose-minute à l'école élémentaire, installation d'un contrôle d'accès au centre omnisport afin d'optimiser son utilisation, enveloppe budgétaire consacré aux acquisitions foncières stratégiques),
- des actions concrètes en matière de développement durable : remplacement des menuiseries de la mairie, remplacement des véhicules anciens et polluants, rénovation de l'éclairage,

- la maîtrise du développement de la Commune, notamment la circulation, par des aménagements de voirie (réalisation de la deuxième tranche des travaux de sécurisation du virage de la Montée des Rubens et du carrefour de Pontpierre) et la nécessaire évolution des services à la population (travaux au cimetière et renouvellement informatique en mairie).

La commission finances s'est réunie le 24 juin, le montant du budget s'élève à 7 360 500 € dont 5 011 500 € en fonctionnement et 2 349 000 € en recettes d'investissement.

Le **Conseil municipal**, après en avoir délibéré, à **l'unanimité**, **approuve** la proposition de la commission Finances et vote le budget primitif 2020 par chapitre pour la section de fonctionnement pour un montant de 5 011 500 € et par opération pour la section d'investissement pour un montant de 2 349 000 € en recettes et 2 142 000 € en dépenses soit un suréquilibre de 207 000 €. Le montant total du budget s'élève à 7 153 500 € en dépenses et 7 360 500 € en recettes.

Pour copie conforme
Le Maire,
Florian MAITRE



[Handwritten signature in blue ink]